



LA SEMAINE DU SAIPER :

contact@saiper.net

Du 31 OCTOBRE 2022

Classe exceptionnelle :

Encore un changement de date :

Le calendrier de la campagne relative à la Classe

Exceptionnelle 2022 est modifié comme suit :

- consultation de l'avis de l'IA-DAASEN par l'enseignant

(via i-prof) : à compter du 31/10/2022

- publication des résultats : 09/11/2022

- transmission d'un message aux enseignants "promus" à la Classe Exceptionnelle 2022

(message i-prof) :

10/11/2022

CONGRES DU SAIPER 2022

Dans le sud le congrès aura lieu le lundi 14 novembre 2022 à la salle Blue Bayou à l'étang salé

Dans l'est le congrès aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à la salle du Bocage de SAINTE Suzanne

Les documents vous seront envoyés dès demain.

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

Le calendrier est le suivant :

<i>Dates</i>	<i>Opérations</i>
<i>Formulation des demandes et accompagnement des agents</i>	
<i>Lundi 14 novembre 2022</i>	<i>Ouverture de la plateforme ministérielle Info mobilité accessible entre 9 h 30 et 19 h au 01.55.55.44.44</i>
<i>Mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)</i>	<i>Ouverture de l'application Siam permettant aux enseignants de saisir leurs vœux de mutation interdépartementale</i>
<i>Mercredi 7 décembre 2022 à 12 heures (heure métropole)</i>	<i>Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application Siam et fermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité</i>

Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
À compter du Jeudi 8 décembre 2022	Transmission à chaque enseignant des confirmations de demande de changement de département sur leur boîte électronique I-Prof par les services départementaux
Mercredi 14 décembre 2022 au plus tard	Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi)
L'absence de transmission de la confirmation de demande au 14 décembre 2022 entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.	
Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 16 janvier 2023 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Phase de consultation des barèmes	
Mardi 17 janvier 2023	Affichage des barèmes dans Siam pour consultation par les enseignants
Du mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023	Phase de sécurisation et examen par les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des demandes de correction de barèmes formulées par les enseignants
Lundi 6 février 2023	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Demande d'annulation de participation	
Vendredi 10 février 2023 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes d'annulation de participation (cachet de la Poste faisant foi)
Résultats des opérations de mobilité interdépartementale	
Mardi 7 mars 2023	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

<p><i>Les participants au mouvement recevront le mardi 7 mars 2023 les résultats de leur demande de mutation par messagerie I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable.</i></p>	
---	--

MOUVEMENT POP 2023

Le jour de l'ouverture de saisie des vœux sur postes à profil, le 16 novembre 2022 à 12h (heure de Paris) pour la campagne 2023, l'ensemble des postes offerts est consultable sur l'espace dématérialisé Colibris, mais également sur le site du ministère du MENJS.

Chaque poste à profil fait l'objet d'une fiche de poste détaillée définie par l'IA-Dasen du territoire auquel est rattaché le poste.

La candidature sur postes à profil est ouverte à tout enseignant du 1er degré titulaire (titularisé au plus tard au 1er septembre 2022), qu'il soit rattaché ou pas au département proposant le poste.

La saisie des vœux se fait de façon dématérialisée via Colibris du 16 novembre 2022 à 12h (heure de Paris) au 28 novembre à 12h (heure de Paris).

Pour se connecter à Colibris, il faut :

accéder à son bureau virtuel via l'adresse

: <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France

S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton Connexion

Attention : si l'on a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, on doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions

Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière

Cliquer sur le bouton Les services, puis sur le lien Siam pour accéder à l'application Siam premier degré

Choisir Mouvement POP afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris

Cette application permet de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande, mais il faut saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel on veut postuler.

NB : aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste et aucune candidature tardive n'est prise en compte